

« Suite à des problèmes familiaux et de santé, j'ai eu deux années très difficiles et les résultats de la ferme ont baissé. Avec tous les emprunts d'installation, je n'ai plus fait face aux charges et j'ai choisi de faire un redressement judiciaire. J'ai appelé Solidarité Paysans qui m'a accompagné au tribunal et on a établi avec eux un plan de redressement. Aujourd'hui, sept ans après, je paye mes charges, mes dettes et je peux tirer un revenu de ma ferme. »

Témoignage d'un agriculteur
Accompagné par l'association

Notre association bénéficie de l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du dispositif Emplois Associatifs
Opération cofinancée par le Fonds Social Européen (FSE)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



l'Europe
s'engage
en Haute-Vienne
avec le FSE



UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
« Emploi et Inclusion »
2014-2020



LA CREUSE
LE DÉPARTEMENT



département
Haute-Vienne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Impression ECP Guéret - Ne pas jeter sur la voie publique

N'ATTENDEZ PAS QUE VOTRE SITUATION SE DEGRADE... CONTACTEZ-NOUS :

Des paysans de votre département vous répondront

CORREZE : 05 55 20 07 77
CREUSE : 05 55 54 02 72
HAUTE-VIENNE : 05 55 71 72 12

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante :

Solidarité Paysans Limousin
Safran, 2 avenue G. Guingouin
CS 80912 Panazol
87017 LIMOGES Cedex 1

Téléphone : 05 87 50 41 18
Portable : 07 51 60 06 90

splimousin@gmail.com

www.solidaritepaysans.org/limousin



Membre du réseau national
« Solidarité Paysans »



UNE ASSOCIATION REGIONALE
CREEE PAR DES PAYSANS
AU SERVICE DE TOUS LES AGRICULTEURS



Association loi 1901 créée en 2005

ECOUTER, ACCOMPAGNER ET CONSEILLER



En écoutant l'agriculteur et son histoire, nous comprenons ses difficultés.

Ensemble, nous cherchons des solutions qui tiennent compte du contexte actuel.

Dorénavant, dans les cadre des conventions avec les Conseils Départementaux, l'association a la compétence de faire le suivi des agriculteurs bénéficiaires du RSA.

APPORTER UN SOUTIEN MORAL ET HUMAIN



Nos règles fondamentales de fonctionnement :

- L'agriculteur prend rendez-vous à sa demande avec un paysan bénévole et un salarié accompagnateur.
- Discretion et confiance !



UTILISER AU MIEUX LES PROCEDURES JUDICIAIRES



L'agriculteur reste maître de ses choix.

Il est soutenu par un suivi personnalisé de l'évolution technique, économique, sociale et financière de son exploitation.

Nos compétences :

- Médiation, négociation avec les créanciers.
- Traitement amiable des dettes,
- Procédures collectives : règlement amiable judiciaire, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.
- Accompagnement dans le changement.

« L'AVENIR, TU N'AS PAS A LE PREVOIR
MAIS A LE PERMETTRE »
ANTOINE DE SAINT-EXUPERY

www.surleplateau.com